Rediff : Nicolas Sarkozy et la double peine

30/07/2010 à 15h15



Avec la double peine, un étranger en situation régulière commettant un crime ou un délit pouvait être condamné à la prison ou à la réclusion (première peine) puis à l'interdiction du territoire français, entraînant de plein droit sa reconduite à la frontière, après avoir purgé sa peine de prison ou de réclusion. Nicolas Sarkozy l'a supprimée.

100 minutes pour convaincre – 20/11/2003

retrouver ce média sur **www.ina.fr**

JT de France 2 – 29/08/2006

[youtube]http://www.youtube.com/watch?v=90zQ9ydUtPo[/youtube]